

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1352

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 36

À l'alinéa 2, après le mot :

« spécialités »,

insérer le mot :

« pharmaceutiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.